

SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION EN ADDICTOLOGIE
HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL

Les Euménides antenne de Cholet ☎ 02 41 70 77 35 – 07 61 35 70 16
Ouvert du mercredi au vendredi 9h15 à 16h30

FICHE DE DEMANDE MEDICALE

ETABLISSEMENT OU PROFESSIONNEL DEMANDEUR :

MEDECIN TRAITANT :

DATE DE LA DEMANDE : **DATE D'ENTREE SOUHAITEE :**

PATIENT

Nom & prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

SITUATION MEDICALE

Histoire clinique résumée, diagnostic et autres renseignements utiles pour la prise en charge :

.....
.....
.....
.....

Substances et/ ou comportements :

.....
.....
.....
.....

Ancienneté de l'addiction :

.....
.....
.....
.....

Éléments de sévérité (médicaux, sociaux, professionnels) :

.....
.....

Patient demandeur de soins spécifiques :

.....
.....

Sevrage déjà tenté :

.....
.....

Autres informations

.....
.....

45 Boulevard Jean Sauvage CS 60028 49055 ANGERS cedex 02

☎ : 02 52 09 22 04 FITNESS : 490000643

Patient stabilisé :

.....
.....

Antécédents, médicaux, chirurgicaux :

.....
.....

Comorbidités actives :

.....
.....

Le patient est-il connu par une équipe pluridisciplinaire ? :

.....
.....

TRAITEMENT

Traitement prévisible à poursuivre :

Traitement	Posologie	Observation

Demande effectuée par (Nom et fonction), date & signature :

Documents à renvoyer uniquement par voie postale :

- Fiche de demande médicale
- Copie carte d'identité
- Copie carte vitale
- Copie carte mutuelle

Les Euménides CH de Cholet 1, Rue Marengo 49325 CHOLET cédex

Ou messagerie sécurisée pour les professionnels de santé :

sec-medical.eumenides@ugecam-brpl.mssanté.fr



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL (HTP) LES EUMENIDES – Antenne de Cholet 1, Rue Marengo 49325 CHOLET

Dans le cadre de votre parcours de soins, vous avez été admis en soins de suite spécialisés dans les affections liées aux conduites addictives.

L'équipe est là pour vous accompagner dans votre démarche de soins.

Vous vous engagez à respecter les règles de fonctionnement de notre structure.

➤ **Respect des horaires, des lieux et des personnes**

Une tenue vestimentaire décente marquera votre considération pour le personnel et les autres personnes. Vous devez veiller au maintien d'une attitude correcte (comportement, gestes, paroles, hygiène ...) vis-à-vis des autres patients, du personnel de la structure et à vous exprimer sans agressivité physique et/ou verbale.

Lors de votre venue, votre comportement ne doit pas être modifié par la prise de toxiques et/ou alcool.

L'utilisation de votre téléphone portable est limitée : il doit être éteint durant les entretiens et les activités.

L'existence de relation conflictuelle entre patients accompagnés simultanément peut mettre en question la poursuite des soins si ce conflit met en difficulté la cohérence du groupe.

Des casiers sont à disposition dans les vestiaires accessibles en sollicitant un professionnel.

Pensez à apporter votre cadenas, pour assurer la sécurité de vos effets personnels, et à le retirer à votre départ.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol d'argent et d'objets personnels.

Il vous est demandé de respecter les horaires et la durée des activités liées à votre/vos jour(s) de présence.

Aucune dégradation des locaux n'est permise. Toute dégradation volontaire ou disparition de matériel est soumise à un dédommagement de votre part.

Aucune introduction d'objets coupants/ tranchants ne sera acceptée.

Pour vivre dans un environnement agréable, il vous sera demandé de porter une attention particulière au rangement et à la propreté des salles d'activités et de la salle de vie. Vous veillerez à ce que vos salles restent propres. Les animaux ne sont pas acceptés dans les lieux.

Votre engagement dans les soins proposés nécessite votre présence aux entretiens individuels et aux activités collectives.

En cas de retard, d'empêchement ou d'absence, nous vous demandons de prévenir l'équipe soignante au numéro suivant : **02 41 70 77 35 – 07 61 35 70 16** et de **fournir un justificatif de votre absence**.

A partir de trois absences non justifiées et/ou sans nouvelle de votre part, votre accueil dans la structure sera remis en question.

Chaque situation sera réévaluée en équipe et fera l'objet d'une décision individualisée.

Si vous souhaitez interrompre le suivi en hôpital de jour (quelques soient les raisons et/ou le moment), nous attendons qu'un entretien de clôture puisse être réalisé.

En l'absence de nouvelle de votre part et si la fin de l'accompagnement n'a pas été discutée, nous nous autorisons à solliciter par téléphone votre personne de confiance.

o Les substances psycho actives

Sont interdits dans les lieux:

- l'introduction et/ou la consommation de toute boisson alcoolisée (alcool alimentaire ou non alimentaire)
- l'introduction et/ou la consommation de tout produit illicite (y compris le cannabis)
- l'introduction et/ou la consommation de médicaments hors prescription médicale.

A tout moment de votre séjour, l'équipe peut réaliser un inventaire de vos effets personnels en votre présence. En référence à la loi du 15/11/2010, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif (y compris la terrasse extérieure). L'usage de la cigarette électronique est interdit dans les locaux. Un espace fumeur est délimité à l'extérieur du bâtiment.

Nous pouvons être amenés à vous solliciter pour un éthylotest et/ou prélèvements biologiques à tout moment de votre prise en charge. Un refus de votre part est considéré comme un non-respect des règles de fonctionnement. Un éthylotest et/ou un dépistage salivaire positif sur votre temps de présence ne vous permettra pas de rester en hospitalisation de jour.

Toute substance psycho active retrouvée dans l'enceinte sera détruite.

Si vous êtes venus avec votre véhicule personnel, nous vous demanderons de nous remettre vos clés de voiture. L'équipe soignante se réserve la possibilité d'appeler votre personne de confiance avec ou sans votre accord en cas de nécessité.

La transgression de ce règlement et/ou de ces interdits entraînera une décision de l'équipe soignante quant à la prise en charge de vos soins et vous expose à une rupture de contrat.

Document à conserver

➤ La durée d'accompagnement

La durée d'accompagnement est fixée à 18 mois à partir de votre arrivée dans l'unité.
Au terme de votre accompagnement, un délai de 2 ans est exigé avant de pouvoir refaire une demande.
A l'issue du premier trimestre d'accompagnement, un projet de soins personnalisé sera élaboré avec vous et vos référents afin d'identifier vos priorités, vos besoins en lien avec votre problématique addictologique.

➤ Les horaires d'accueil

Les temps de soins sont organisés sur des demi-journées :

- Mercredi, jeudi et vendredi : **9h15-12h15 / 13h30-16h30h**

Les soins en hospitalisation à temps partiel peuvent parfois nécessiter une prise en charge de transports (VSL, transports en commun, véhicule personnel...) remboursés par l'assurance maladie sous certaines conditions. Chaque demande sera évaluée par l'équipe soignante.

ENGAGEMENT (partie à remettre signée lors de votre 1^{ère} venue)

Je soussigné(e) : déclare avoir lu et compris les règles de fonctionnement du centre Les Euménides Cholet et m'engage à m'y conformer pour la durée du séjour.

J'ai bien compris que la transgression de ce règlement m'expose à une rupture de soins dans l'établissement.

Je désigne M./Mme personne ressource pouvant être appelée au n° de téléphone suivant

Le

Signature